



COMMUNE DE CRUAS
(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-41
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Rue Curie angle rue Mercoyrol

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de l'entreprise **BERTHOULY** domiciliée 69134 DARDILLY, dans le cadre de démolition de deux maisons,

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux, de réglementer provisoirement la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre des travaux, la commune autorise la société Berthouly à occuper le domaine public sur la rue Curie, la rue Constant Volle et la rue Mercoyrol

Du Lundi 23 Mars au Vendredi 24 Avril 2026

La rue Mercoyrol sera partiellement réduite et un alternat par feux sera mis en place.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurisation du chantier y compris les feux de chantier seront mis en place par l'entreprise BERTHOULY.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cruas.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et la Police Municipale sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CRUAS, le 6 Mars 2026

Le Maire

Rachel COTTA